



AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

Les enfants de 3 à 11 ans scolarisés en école primaire et résidant à Saint-Marcellin peuvent bénéficier d'une aide à la pratique sportive dans les associations de la ville.

Comment obtenir cette aide ?

- Retirez le dossier d'inscription au service Vie sportive de la mairie, ou téléchargez-le sur le site internet de la Ville www.saint-marcellin.fr
- Rapportez le dossier rempli et complété des justificatifs demandés au service Vie sportive. **Un coupon sport** vous sera remis pour chaque enfant, spécifiant le montant de cette aide (en fonction du quotient familial). Il est nominatif et utilisable uniquement au sein des associations sportives de Saint-Marcellin
- Sur présentation de ce coupon, l'association sportive choisie déduira le montant de l'aide du coût de l'adhésion pour l'enfant

**Renseignements auprès du service Vie sportive
au 04 76 38 50 12**

Ville
ludique & sportive

L'EQUIPE
CHALLENGE DE LA VILLE
LA PLUS SPORTIVE

